



tribunes

Une seule santé : prendre en compte les liens entre santé humaine, santé animale et des écosystèmes

Appartenant à la famille des zoonoses, la pandémie de Covid-19 interroge sur les interactions entre santé humaine, faune sauvage et environnement.

Élisabeth Toutut-Picard
Députée de Haute-Garonne, présidente du Groupe santé environnement (GSE), présidente de la commission d'enquête sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale

La pandémie de Covid-19 nous a invités brutalement dans l'urgence et les larmes à reconsidérer la place que nous autres, êtres humains, occupons dans la longue et complexe chaîne du vivant de cette planète. C'est un rappel soudain à une sagesse depuis longtemps perdue de vue, la conscience de notre interdépendance avec tout ce qui vit sur cette planète, faune, flore, écosystèmes, jusqu'aux bactéries.

La détérioration des milieux naturels, la prévalence des pesticides, les épisodes récurrents de pollution de l'air, l'omniprésence de la pollution chimique, le changement climatique sont désormais clairement identifiés comme facteurs pathogènes, extérieurs aux individus et impactant non seulement la santé humaine, mais aussi la santé animale et celle des écosystèmes. La chaîne des interactions entre tous les acteurs du vivant détermine donc notre état de santé et, par effet systémique, concerne aussi l'état de santé de toutes les autres composantes de la vie sur notre planète.

La crise sanitaire nous a fait la démonstration flagrante de ces interactions entre santé humaine, faune sauvage et environnement. Cette pandémie appartiendrait en effet à la famille des zoonoses, ces maladies infectieuses transmises par les animaux qui affectent les humains. Or la fréquence de ces zoonoses observées depuis plusieurs dizaines d'années semble s'accroître : 60 % des maladies humaines anciennes sont d'origine animale ; 75 % des maladies humaines émergentes sont des zoonoses.

Les causes en sont multiples : la mondialisation de l'économie conjuguée au développement démographique, l'industrialisation, la déforestation, l'intensification de l'élevage rapprochent dangereusement l'univers des

humains de celui des animaux et provoquent l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes.

Dès lors, l'espèce humaine est confrontée aux conséquences de ses propres choix, mise au pied du mur de répondre à un ensemble de questions soudaines auxquelles elle n'était pas vraiment préparée et qui interrogent toutes les dimensions de ses organisations économiques et sociales : est-il possible d'anticiper et de prévenir les pandémies ? comment s'engager et être acteur d'une transformation des modèles de société ? Économie, préservation de la santé et de l'environnement sont-ils conciliables ?

En tant qu'élue nationale, je suis persuadée que le monde de la science doit inspirer et accompagner la décision des acteurs politiques. Mais, à l'heure actuelle, qu'en est-il concrètement de la mobilisation du monde politique ? Quels sont les documents porteurs de ces politiques et les stratégies actuelles ?

Les travaux des Assemblées : des conclusions convergentes

Les élus politiques nationaux se sont d'ores et déjà mobilisés sur ces questions de santé et environnement, et les deux chambres du Parlement se sont toutes deux récemment emparées du sujet. Début 2021, les sénateurs ont rendu un rapport dans le cadre d'une mission d'information intitulée Priorité et gouvernance de la politique de santé environnementale, dont les conclusions rejoignent en quasi-totalité les recommandations précédemment formulées par l'autre chambre parlementaire. À l'Assemblée nationale, en effet, une commission d'enquête parlementaire composée de trente députés, que j'ai eu l'honneur de présider, a été

diligentée fin 2020 pour évaluer les politiques publiques de santé environnementale.

Le sentiment général qui est ressorti des soixante-quatre auditions de cette commission est celui d'une certaine impuissance collective face à des enjeux encore mal connus et sur lesquels la connaissance et le discours scientifiques continuent à se structurer. L'acculturation du pouvoir politique et de l'administration à ces questions est lente et progressive et les organisations nationales et territoriales sont souvent défaillantes. Elles peinent en effet à dépasser le vieux modèle français de la spécialisation en silo qui freine la transversalité et l'interdisciplinarité, pourtant indispensables à l'approche « Une seule santé ».

Le point positif qui est ressorti de ces auditions est que la France est le seul pays d'Europe qui met en œuvre une politique publique de santé environnement à travers des plans pluriannuels. L'existence d'un plan national santé environnement (PNSE) avec une dimension programmatique pluriannuelle représente une vraie opportunité sanitaire. Cependant, l'exercice programmatique a ses limites. De vives critiques ont porté sur l'écart constaté entre l'affichage théorique des objectifs des plans précédents et l'effectivité des actions. Les versions successives des PNSE contiennent pourtant de nombreuses actions intéressantes, mais elles pâtissent de l'absence d'une vraie colonne vertébrale organisationnelle. Le Groupe santé environnement (GSE) participe, depuis les premiers PNSE, à l'élaboration de ces plans. C'est une belle machinerie intellectuelle et participative, issue du Grenelle de l'environnement, que j'ai l'honneur et le plaisir de présider.

Si les idées ne manquent pas, elles peinent à être appliquées. Il manque manifestement une instance de coordination nationale qui serait chargée d'assurer la dynamique et la cohérence de la gouvernance. Il faudrait la doter d'une organisation structurée avec des objectifs clairs et quantifiés, et des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux. Au niveau territorial aussi, la collaboration entre acteurs territoriaux est inégale et les actions régionales nécessiteraient une gouvernance clarifiée sur le partage des compétences et le portage de ces sujets.

Les avancées des plans nationaux santé environnement

La quatrième version du plan national santé environnement, qui tient compte du travail des membres du Groupe santé environnement, des recommandations des inspections générales des deux ministères et de celle

du Haut Conseil de la santé publique, a été présentée en mai 2021. Ce plan présente des objectifs quantifiés, des indicateurs d'évaluation et des moyens supplémentaires, qui ont été ajoutés à la mouture initiale.

Pour répondre aux enjeux de la santé environnementale, l'État prévoit à travers ce PNSE 4, de :

- mettre à la disposition de chacun un service numérique public pour connaître la qualité de son environnement immédiat (qualité de l'air extérieur, risque allergique aux pollens, etc.) ainsi que les bons gestes à adopter pour y faire face ;

- permettre à chacun d'identifier la présence de substances chimiques dangereuses dans les produits du quotidien, et ce *via* une application sur *smartphone* pour accéder à la composition transparente des produits et permettre au consommateur de faire des choix éclairés ;

- améliorer la lisibilité de l'étiquetage des produits ménagers pour réduire les risques liés à leur utilisation, par exemple avec un étiquetage de type Toxiscore. Ces produits font aujourd'hui l'objet d'un étiquetage complexe qui ne permet pas d'avoir en un coup d'œil une idée du risque lié à l'utilisation d'un produit ;

- mieux informer les propriétaires d'animaux, en partenariat avec la profession vétérinaire, sur les risques associés à l'utilisation des produits biocides pour animaux de compagnie ;

- éviter les « phénomènes de mousses » parfois observés sur les plages françaises liés à une pollution des eaux par des molécules de détergents pétrochimiques en privilégiant les détergents plus favorables pour l'environnement et la santé ;

- dédier une enveloppe de 90 millions d'euros pour financer des programmes de recherche scientifiques sur les facteurs environnementaux qui, tout au long de la vie, ont un impact sur la santé (concept « d'exposome ») et sur les pathogènes émergents, notamment ceux qui se propagent de l'animal à l'homme ;

- d'interdire les lumières bleues les plus dangereuses dans les jouets des enfants, en application des recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ;

- développer un espace commun de partage des données environnementales en *open data* pour alimenter la recherche et l'expertise indépendante et permettre des liens avec des données de santé ;

- renforcer la surveillance de la santé animale dans le contexte de la crise sanitaire

pour prévenir le développement des maladies infectieuses d'origine animale.

Sont également inscrites, dans ce PNSE4, des mesures de formation à la santé-environnement à destination des professionnels de santé, et la mise en place d'un groupe de concertation relatif à la gouvernance territoriale en collaboration avec les associations d'élus. Ce document affiche une volonté de mettre en place une politique cohérente et coordonnée entre les différents plans sectoriels, qui fonctionnent actuellement en silo.

Ce PNSE4 est loin d'être parfait, même s'il contient de très belles avancées par rapport aux plans précédents. Le problème de la gouvernance nationale n'est toujours pas résolu. Ni celui, pourtant fondamental, de la révision des procédures d'autorisations de mise sur le marché des produits potentiellement nuisibles pour la santé. Il apparaît tout aussi nécessaire de remettre en question la toxicologie réglementaire, devenue totalement inadaptée aux récentes connaissances scientifiques, notamment celles relatives à l'impact des perturbateurs endocriniens sur les organismes humains.

Autant de sujets qui ont été abordés au cours des auditions de la commission d'enquête et qui ne trouvent pas de réponses dans ce PNSE4. Un travail complémentaire de réflexion et de négociation devra se poursuivre en dehors du cadre officiel du PNSE4.

Promouvoir l'approche « Une seule santé »

Il apparaît évident aujourd'hui que les gouvernements devront se montrer proactifs pour prévenir d'autres pandémies et répondre à l'inquiétude de la population et à sa légitime exigence de protection préventive. Dans cette perspective, ils seront amenés à prendre en compte les liens inextricables entre santé humaine, santé animale et des écosystèmes, liens qui constituent le cœur même de l'approche « Une seule santé ».

Mais, au-delà de la sphère politique, l'approche « Une seule santé », qui intègre les dimensions sociale, culturelle, économique, éthique de la santé, concerne aussi tous les acteurs politiques, administratifs, associatifs et professionnels. Elle implique de faire travailler ensemble médecins, vétérinaires, biologistes, écologues, ingénieurs, décideurs publics, urbanistes, architectes et institutions de santé publique.

En ma qualité de députée et de présidente du Groupe santé environnement, je formule le vœu que nous arrivions à construire des ponts entre toutes ces disciplines, afin de réfléchir et agir dans une perspective globale, commune et partagée de tous. Il en va à terme de la survie du vivant sur cette planète. ♥